

FICHE PRESTATION

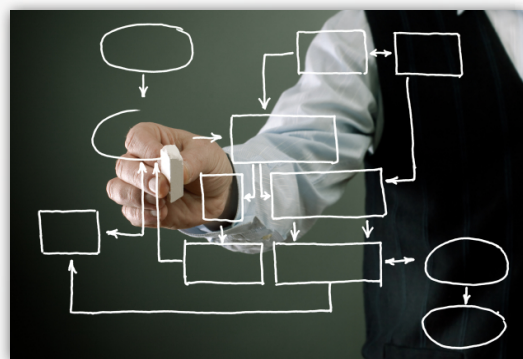
ACCOMPAGNEMENT À LA DOETH



Une prestation établie sur mesure selon vos besoins pour vous aider à optimiser le temps consacré à la démarche

MODULE 1 - Audit et amélioration de votre processus DOETH

- Analyse de la **fiabilité des données** figurant dans la DOETH : analyse de votre DOETH et des pièces justificatives afin de repérer les erreurs éventuelles, les pièces manquantes, etc.
- Étude du **degré de complexité de votre processus** de production des données : identification des données brutes utilisées, des acteurs sollicités, des outils de *reporting* à disposition, du calendrier déployé
- Identification des **améliorations à apporter au processus** pour un gain de temps, une simplification du processus et une fiabilité accrue des données traitées



MODULE 2 - Remplissage de la DOETH

OPTION 1

Accompagnement au remplissage pour gagner en autonomie

- Se former à la DOETH afin d'en maîtriser les subtilités
- Accompagnement au remplissage : vous compilez les données, nous vous accompagnons sur le remplissage d'une DOETH
- Nous vous fournissons un Memento des points importants à garder en mémoire d'une année sur l'autre pour le remplissage de votre DOETH

OU

OPTION 2

Externalisation du remplissage de la DOETH

Nous animons pour vous le processus de collecte des données tout au long de l'année et remplissons votre DOETH lors de la campagne de déclaration

- Identification des données à récolter et des acteurs à solliciter
- Sensibilisation des acteurs concernés : explication de la démarche, du processus, du contenu de la DOETH
- Formalisation du processus de collecte et du calendrier associé
- Recueil des données et des justificatifs
- Calculs et remplissage de la DOETH et constitution du dossier de pièces justificatives

INFORMATIONS

04 78 57 94 23

contact@thconseil.fr

MODULE 3 - Faire de sa DOETH un outil de pilotage de la politique handicap

- **Analyse de la DOETH** et comparaison avec les DOETH des trois dernières années
- **Analyse du plan d'actions handicap prévu** et des objectifs chiffrés
- **Projection des objectifs chiffrés** sur l'obligation d'emploi
- **Élaboration d'un outil de pilotage global** permettant le suivi de l'évolution de l'obligation d'emploi par rapport aux objectifs fixés et aux projections envisagées
- **Analyse des écarts constatés et préconisations** d'actions sur la politique handicap

Les durées d'intervention sont dépendantes de la taille et de la complexité de l'organisation. La charge définitive de la mission sera, par conséquent, déterminé avec vous, lors de la réunion de cadrage (une demi-journée de réunion) ou à l'issue de la phase d'audit.

*DOETH

Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés

Les entreprises à partir de 20 salariés ont l'obligation d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de leur effectif. Pour lui permettre de justifier qu'il a bien rempli cette obligation, l'employeur doit chaque année déclarer le nombre d'emplois occupés par un travailleur handicapé. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement leur obligation d'employer des personnes handicapées doivent verser une contribution.

(www.service-public.fr)